Communiqué interfédéral du 5 novembre 2007

Réforme du régime spécial de retraite des IEG

Suite au communiqué du 31 octobre 2007, les fédérations CFDT, CFTC et CFE-CGC se sont réunies ce matin pour élaborer une adresse commune en direction du Ministère qui précise les revendications amenant des avancées significatives pour les salariés.

En préalable elles rappellent les efforts faits par les salariés lors de la réforme du financement du régime spécial des IEG de 2003. La hausse des cotisations (passage de 7,85% à 12,13%) doit aujourd'hui être considérée comme une cotisation salariale devant financer la mise en place d'un régime complémentaire de retraite ainsi qu'une prévoyance collective de branche.

Les fédérations ont demandé au gouvernement :

- Un assouplissement dans la mise en œuvre de la réforme concernant la progressivité tant de l'allongement de la durée de cotisation, que du système de décote.
- La production d'une grille de rachat des années d'étude tant en durée d'assurance inter-régimes qu'en rachat de cotisations IEG, avec la possibilité d'aller au-delà des trois ans.
- La possibilité de garder des bonifications au titre de la pénibilité dans l'emploi. L'année 2008 devant être l'occasion de négocier plus largement l'ensemble des pénibilités.
- Le respect de tous les engagements pris par les entreprises dans le cadre des congés fin de carrière et notamment le calcul de la pension suivant les règles actuellement en vigueur, y compris pour ceux qui ont fait valoir leur droit avant la réforme (CET,…).

D'autre part les fédérations demandent au gouvernement un cadrage très ferme sur les négociations à venir dans la branche et les entreprises ainsi qu'un calendrier démontrant la volonté d'aboutir rapidement.

Les négociations de branche et d'entreprises doivent aboutir sur :

- Une évolution de la grille de salaire qui tienne compte de l'allongement de la durée de cotisation, des écarts de salaires existants sur le marché à compétences équivalentes, avec un effort significatif, et tout particulièrement, pour ceux dont la date d'ouverture des droits est postérieure à 2012.
- La mise en place d'un complément de retraite équitable pour améliorer le niveau de pension financé majoritairement par les employeurs.
- Un mécanisme de rachat des années d'étude avec une participation non négligeable des entreprises.
- La mise en place d'un système ambitieux de prévoyance collective financé par les employeurs.
- La revalorisation du minimum de pension.

Les fédérations en remettant ce courrier au Ministère, ont précisé qu'elles attendaient une réponse avant la prochaine interfédérale.